

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01296

Numéro SIREN : 823 363 379

Nom ou dénomination : VVR HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt A2024/004787

"VVR HOLDING"
Société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de 35 000 000 €
- : -
Siège Social : SAINT JUST SAINT RAMBERT
ZAC des Peyrardes – 9 Allée La Forézienne
- : -
R.C.S. : SAINT ETIENNE 823 363 379
- : -

PREMIERE DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SEANCE DU 2 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le deux mai à onze heures

Le conseil de surveillance de la société sus-désignée, s'est réuni au siège social, sur convocation régulière de son Président.

Le Président rappelle la composition du conseil de surveillance :

- . Monsieur Jean-Michel DESPINASSE
- . Madame Paule DESPINASSE
- . Madame Camille DESPINASSE
- . Madame Sophie DESPINASSE
- . Madame Lise DESPINASSE

Le conseil, réunissant la présence effective de la totalité de ses membres, peut donc valablement délibérer.

Le conseil de surveillance constate en outre, sur sa demande, la présence de :

- . Monsieur David DESPINASSE
- . Monsieur Laurent DESPINASSE

Puis, chacun des membres du conseil de surveillance déclare tout d'abord qu'il remplit les conditions légales, réglementaires et statutaires d'exercice du mandat de membre du conseil de surveillance et qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de membre du conseil de surveillance d'une société anonyme, qu'il satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membres du conseil de surveillance ou d'administrateurs de sociétés anonymes que peut occuper une même personne et qu'il satisfait à la limite d'âge fixée par les statuts.

DIRECTOIRE

I. - NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE

Le conseil de surveillance nomme en qualité de membre du directoire, pour la durée légale de quatre ans, sauf renouvellement :

. Monsieur Arnaud PASCAL
Demeurant à LYON (Rhône) 39 rue Félix Jacquier

Né à LILLE (Nord)
Le 14 juin 1969

Monsieur Arnaud PASCAL ainsi nommé a déclaré, soit intervenant aux présentes après avoir été introduit en séance, soit par courrier séparé, accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il déclare ou a déclaré, en outre, qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions, et qu'il satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par les statuts.

II. – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil désigne, à compter de ce jour, Monsieur Arnaud PASCAL demeurant à LYON (Rhône) 39 rue Félix Jacquier, en qualité de Directeur Général pour toute la durée de ses fonctions de membre du Directoire.

III. - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil de Surveillance confère au directeur général susnommé, le pouvoir de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

IV. - REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil de Surveillance renvoie à une décision ultérieure la fixation de la rémunération du directeur général.

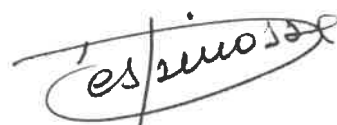
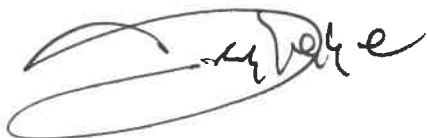
En outre le directeur général sera remboursé, sur état, de ses frais de tout ordre que lui occasionneront ses fonctions.

Plus rien n'étant à délibérer, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président du conseil de surveillance et par un membre du conseil de surveillance, et par le membre du directoire pour acceptation des fonctions.

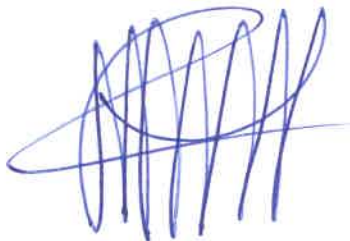
. Monsieur Jean-Michel DESPINASSE

Madame Paule DESPINASSE



. Monsieur Arnaud PASCAL¹

"Bon pour acceptation des fonctions de
Membre du Directoire et de Directeur Général"



¹ Mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire et de Directeur Général »